

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt-cinq mai deux mille dix-huit, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Éric ROUSSEL, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

**Etaient absents excusés :** MM Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Dalila GHOUL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD,

**Etaient absents :** MM Gérard COUSIN, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Serge BLANCHET, Pascale HOUZE.

**Avaient donné pouvoir :** MM Nathalie MARCHAND-CARLIEZ à Colette FINET, Abderrahim ASSIM à Marc HERNOUT, Christèle HOLLVILLE à Serge LEFEUVRE, Dalila GHOUL à Hélène DOLMAIRE.

Présents : 19    Représentés : 4    Votants : 23

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 09 avril 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

#### FINANCES :

- 4) Mise en place du paiement des recettes locales par TIPI (Titres Payables par Internet)
- 5) Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission.
- 6) Convention de remboursement des transports scolaires avec Amiens Métropole
- 7) Taxe locale sur la publicité extérieure
- 8) Subvention à l'ESCL pétanque pour festivités du 14 juillet
- 9) Subvention à l'association Picardie-Togo
- 10) Subvention au Secours Populaire Français, antenne de Longueau
- 11) Maison des seniors : prix de l'adhésion annuelle

#### ADMINISTRATION

- 12) Règlement intérieur des centres de loisirs
- 13) Droit d'initiative.

1) Compte rendu du 09 avril 2018 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Madame Hélène DOLMAIRE est désignée secrétaire de séance.

3) Communications du Maire

A)° Madame le Maire donne la date du prochain conseil municipal : Lundi 09 juillet 20H30.

B) Elle informe le Conseil Municipal que Monsieur François BARDET n'est plus adjoint au chef de police municipale ; une série de faits lui ayant valu un avertissement. C'est Monsieur Jean-Pierre SALOMON qui devient l'Adjoint de Monsieur ROUAL ;

C) La signature officielle de la vente de notre EHPAD est prévue avant le 30 juin 2018

D) Quelques rappels : les dates des fêtes des écoles et des crèches :

Vendredi 08 juin 17h école Louis Prot

Vendredi 15 juin 17h30 (à Pellerin) école Anne Frank

Vendredi 22 juin 17h école André Mille

Vendredi 29 juin 17h école Paul Baroux

Vendredi 22 juin 18h crèche des Koalas

Jedi 28 juin à 18h30 crèche les kangourous

Sans oublier la clôture du festival « marionnettes en chemin » à Longueau. Le rendez-vous est à 14h à l'espace culturel Picasso le dimanche 10 juin.

E) les brèves municipales vont être distribuées dans les prochains jours, ainsi que le flash infos du CCAS encarté.

A propos du CCAS, vendredi dernier, le 1<sup>er</sup> juin, a eu lieu l'inauguration de l'espace solidaire (son hall d'accueil, sa pièce « couture », et ses bacs à fleurs), une occasion de mettre en valeur le savoir-faire des bénéficiaires.

F) Enfin, Madame le Maire nous informe de la présence sur Longueau d'un nouveau local PEEP 80, en partenariat avec deux autres associations « l'outil en main » et « l'AFOCAL » (qui organise des formations BAFA). Il faut inviter notre population à aller consulter cette association (PEEP 80) qui offre des conditions de prêt ou d'achat très intéressantes pour la rentrée des classes.

Marc HERNOUT précise que ces associations seront au forum le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

4) Mise en place du paiement des recettes locales par TIPI (Titres Payables par Internet)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide l'adhésion de la commune au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI pour les articles de rôles et titres pris en charge à la Trésorerie ; Les coûts du commissionnement interbancaire correspondant seront pris en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité.

5) Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission, avec la Préfecture de la Somme.

Adopté à l'unanimité.

6) Convention de remboursement des transports scolaires avec Amiens Métropole

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention de remboursement avec Amiens Métropole, pour l'année scolaire 2018. Un titre de recettes, d'un montant de 28 198.80€ H.T, sera émis par la Commune auprès d'Amiens Métropole.

Adopté à l'unanimité.

7) Taxe locale sur la publicité extérieure

A compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2019, le prix de la taxe locale sur la publicité extérieure est fixé à 15,70€ le m<sup>2</sup> et par an, pour les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique.

Adopté par 22 voix pour et une abstention (Mme BOULET Chantal)

*Chantal BOULET : Serait-il possible d'avoir un état des sommes payées par les commerçants ?*

*Serge LEFEUVRE : Nous demanderons un état à l'entreprise chargée d'effectuer le relevé des enseignes ; il faudrait également pouvoir participer à la tournée.*

8) Subvention à l'ESCL Pétanque pour festivités du 14 juillet :

Le Conseil municipal, après délibération, décide l'attribution d'une dotation de 400€ au club ESCL Pétanque, représenté par Monsieur Chambelland, pour l'achat de lots à l'occasion d'un concours de pétanque organisé pour les fêtes du 14 juillet.

Adopté à l'unanimité.

*Marc HERNOUT : Le club de pétanque a changé de président.*

9) Subvention à l'association Picardie Togo :

Une subvention d'un montant de 240,00€, correspondant à une aide pour la scolarité de quatre jeunes togolais, sera versée à l'association PICARDIE TOGO, représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel.

Une subvention de 1000€ sera versée à l'association PICARDIE TOGO représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel, pour acheminer un container

Adopté à l'unanimité.

*Colette FINET : C'est une association sérieuse, le Président se déplace tous les ans là-bas, et envoie des photos pour montrer les actions menées*

*Chantal BOULET : Est-ce qu'il y a une autre commune d'Amiens Métropole qui donne une subvention ?*

*Colette FINET : Le président pourra nous le dire.*

10) Subvention au Secours Populaire Français, antenne de Longueau :

Sur la proposition du Maire, une subvention de 1500€, au titre de l'année 2018 est attribuée au Comité de Longueau du Secours Populaire Français, 6 place Louis Prot, 80330 LONGUEAU, représenté par Madame BEAUDHUIN, Présidente.

Adopté à l'unanimité.

11) Maison des séniors : prix de l'adhésion annuelle :

Le conseil municipal, après délibération, fixe le prix de l'adhésion annuelle à la maison des séniors, à 10€ par personne.

Adopté à l'unanimité.

*Florence LAPA : Je voudrais juste préciser que l'accueil se fait tous les jours.*

12) Règlement intérieur des centres de loisirs :

Le nouveau règlement intérieur des centres de loisirs est accepté tel qu'il a été modifié et présenté au conseil municipal.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisée à signer le règlement intérieur qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

*Colette FINET : Ce règlement permet une meilleure vigilance sur les retards horaires, les retards de paiement, et les incivilités.*

*Béatrice REIMUND : La sanction est prise au bout de combien de retards horaires ?*

*Colette FINET : Au bout de deux retards.*

### 13) Droit d'initiative :

Le bureau municipal propose de soutenir les cheminots en grève en versant un soutien financier.

Le conseil municipal, après délibération, décide le versement de la somme de 2000€ à l'intersyndicale des cheminots.

Adopté à l'unanimité.

*Colette FINET : Les cheminots défendent également leur service public et au-delà de leur service public le service public en général en France. Suivant l'évolution de cette action, demain ce sera l'hôpital ou l'éducation nationale en tout cas, aujourd'hui toutes les conditions sont déjà créées, préalablement pour qu'au moment où le gouvernement va le décider de mettre fin aux services publics, cela nous concerne tous. J'insiste aussi sur le versement à l'intersyndicale c'est-à-dire que ce n'est pas nous qui choisissons quel syndicat ou quel cheminot en a le plus besoin.*

*C'est un acte de solidarité que nous faisons.*

La séance est levée à 21H25.

Le Secrétaire de séance,  
Hélène DOLMAIRE